

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 488X-CX-2320

concernant le remplacement des ordinateurs dans les laboratoires des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre le jeudi 13 février 2025 à 9 h et le vendredi 14 février 2025 à 15 h.

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 5 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 99.1 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité de remplacer les ordinateurs actuels dans les laboratoires des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'entente du Centre d'acquisition gouvernementale;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'achat de 207 ordinateurs pour les laboratoires des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale